

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le quinze juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean DUFRESNE, Maire.

Etaient présents : Messieurs Jean DUFRESNE, Nicolas ROLLAND, Alexandre MENARD, Paul PENET, Gérard LANDAIS.

Mesdames Sandrine LANDRY, Viviane PAVAN, Florence CHAVENEAU, Laurence COLLIGNON-THOMAS, Sylvie LAME, Maria GUERRA.

Etaient absents : Mme Bénédicte LAURENT,

Messieurs Pierre VASSEUR, Nicolas BOUCHER (Pouvoir à Laurence COLLIGNON-THOMAS), Laurent VOISIN (Pouvoir à Jean DUFRESNE).

Mme Maria GUERRA a été élue secrétaire.

Lecture du compte-rendu de la réunion précédente

Adopté à l'unanimité.

DCM 43-2015-Groupement de commandes du programme voirie 2015

M. Le Maire rappelle qu'une convention constitutive pour le groupement de commandes du programme voirie 2015 a été établie le 13 mai 2015 avec 6 communes du canton de Bourgueil et la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil. Le coordonnateur chargé de ce groupement de commandes est la commune de Chouzé-sur-Loire.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 13 mai 2015 dans la Nouvelle République.

La date de réception des offres était le 8 juin à 17 h.

La réunion de la Commission d'Appel d'Offres a eu lieu le 9 juin à 14h. 4 Entreprises ont déposé en mairie leurs offres :

- SA HEGRON
- SAS HARDOUIN
- EUROVIA
- TPPL

Au vu des différences constatées à l'analyse des bordereaux de prix unitaires, la commission d'appel d'offres a décidé d'engager une phase de négociation auprès des soumissionnaires dans le strict respect de l'article 4.2 du Règlement de Consultation.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 11 juin 2015, pour une nouvelle analyse des bordereaux de prix unitaires et du détail estimatif ventilé par collectivités membres du groupement.

Les offres ont été analysées sur deux critères définis chacun sur 20 points :

- Une note sur le prix (coefficient 0.7)
- Une note technique (coefficient 0.3)

Au terme de l'ouverture et de l'analyse des offres, l'entreprise SAS HARDOUIN propose l'offre la mieux distante.

Monsieur le Maire propose de retenir le choix de la commission d'appel d'offres et d'attribuer le marché à l'entreprise HARDOUIN pour un montant estimatif pour l'ensemble du groupement de **417 698.80 € TTC**.

Le détail par collectivités membres du groupement est le suivant :

Communes	Voies PSE	Solution de Base	PSE en +	PSE en -	Total solution de Base + PSE
Benais	Rue de Chavannes	26 575,20		4 320,00	22 255,20
La Chapelle sur Loire	Rue des Graves	44 577,60	2 520,00		47 097,60
Chouzé-sur-Loire	Allées du Cimetière	89 562,00	12 912,00		127 770,00
	Parking de l'école		14 328,00		
	Rue du Chêne Vert		10 968,00		
Ingrandes de Touraine		29 736,00			29 736,00
Saint Nicolas de Bourgueil	Route de Brain-sur-Allones	89 258,40			89 258,40
Restigné	Rue de la Grande Vigne 2	26 900,40	8 971,20		35 871,60
	Rue des Vinaudières				
	Champ des Millières				
CCPB	Rue Baptiste Marcet	48 780,00	16 980,00		65 760,00
Total		355 389,60	66 679,20	4 320,00	417 748.80

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide** le choix de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes du programme voirie 2015.
- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces liées au marché de travaux à intervenir entre la commune et l'entreprise HARDOUIN.

Le Maire,
J. DUFRESNE